Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260721-DELIB2026148-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-148	Nomenclature 5.2
Promotion touristique, Musique, Chant et Danse – Composition du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de Haute Cornouaille – Collège socioprofessionnels	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	26	30

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un juillet à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le quinze juillet deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Brendan RIOU a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Tugdual BRABAN

EXPOSE :
Les statuts de l'Office de Tourisme définissent les modalités de gestion et de fonctionnement de l'Office de Tourisme communautaire sous forme de régie chargée de l'exploitation d'un service public à caractère administratif (SPA). La régie est dotée de la seule autonomie financière, sans personnalité morale depuis le 1er janvier 2017. L'Office de tourisme est administré par un conseil d'exploitation. Les statuts étaient joints en annexe de la note de synthèse.

Le Conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Conseil communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité. Il se réunit au moins tous les trois mois et est informé de tous les projets ayant trait au tourisme. Les propositions d'actions sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président du Conseil d'exploitation est prépondérante.

Le Président de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille consulte obligatoirement le Conseil d'exploitation sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie. Ce dernier peut présenter au Président de la Communauté de communes de Haute Cornouaille toutes propositions utiles.

L'office de tourisme peut constituer des commissions ou groupes de travail thématiques dans les conditions fixées au règlement intérieur.

Un appel à candidature a été lancé pour la constitution du collège « socio professionnels » du Conseil d'exploitation.

Le Conseil d'exploitation est composé :

- d'un collège « élus » soit vingt-deux élus communautaires (11 titulaires et 11 suppléants), désignés par le Conseil communautaire (délibération n°2026-099, annexée à la note de synthèse).
- d'un collège « socio-professionnels » comprenant deux sous-collèges :
  - 1 sous-collège « professionnels » : 5 titulaires, 5 suppléants

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260721-DELIB2026148-DE

- Hôtels-restaurants : 1 titulaire + 1 suppléant ;
- Camping : 1 titulaire, 1 suppléant ;
- Meublés de tourisme-chambres d'hôtes-autres : 1 titulaire, 1 suppléant ;
- Artisans-commerçants : 2 titulaires, 2 suppléants.

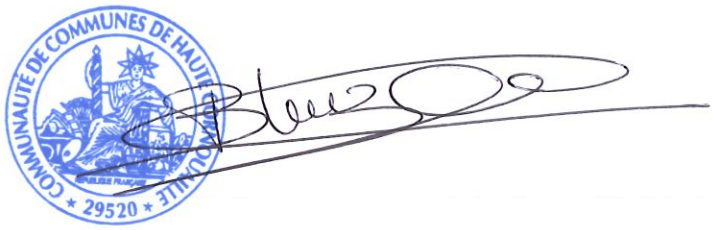
- 1 sous-collège « associations culturelles ou de loisirs » (3 titulaires, 3 suppléants)

La proposition de composition pour le collège socioprofessionnels émise par le Bureau communautaire du 16 juillet 2026 a été présentée en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé la composition du collège socioprofessionnels du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de Haute Cornouaille telle que présentée ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 21 juillet 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN



La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260721-DELIB2026148-DE

Collège des socioprofessionnels du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme de Haute Cornouaille

Sous-collège professionnels		
Hôtel restaurant (1 titulaire et 1 suppléant)		
Titulaire	Pascal NICOLAS	Hôtel-restaurant (Châteauneuf-du-Faou)
Suppléant	Fabrice ALLAN	Hôtel-restaurant Les Bruyères (Spézet)
Camping (1 titulaire et 1 suppléant)		
Titulaire	Ronan GUILLOU	Camping La Montagne Vihan (Landeleau)
Suppléant	Mairie de Châteauneuf-du-Faou	Camping de Penn ar Pont (Châteauneuf-du-Faou)
Meublés et chambres d'hôtes (1 titulaire et 1 suppléant)		
Titulaire	Claudie LE GUEN	Gîte Ty Aulne / Meublé de tourisme (Saint-Thois)
Suppléant	Shazelle GREGG PRISCAL	Anaya Cottages / Meublés de tourisme (Plonévez-du-Faou)
Artisans commerçants (2 titulaire et 2 suppléants)		
Titulaire	Marie CAM	Les étapes du Canal (Saint-Goazec, Châteauneuf-du-Faou, Spézet)
Titulaire	Benjamin DAVID	O P'tit Goaz (Saint-Goazec)
Suppléant	Alisa GRISON	Les Caves de l'Argoat (Châteauneuf-du-Faou)
Suppléant	Lucia BOUCHER	ATIKE (Saint-Goazec)
Sous collège associations culturelles et de loisirs (3 titulaires et 3 suppléants)		
Titulaire	Pierre PERON	Fédération de pêche du Finistère (Châteauneuf-du-Faou)
Titulaire	Mathieu LE SECH	Les Amis de Châteauneuf-du-Faou (Châteauneuf-du-Faou)
Titulaire	Hoël CUMUNEL	Bagad Osismi Speied (Spézet)
Suppléant	Trevor STENT	Jazz Kreiz Breizh (Châteauneuf-du-Faou)
Suppléant	Hélène LOLLIER	Jazz Kreiz Breizh (Châteauneuf-du-Faou)
Suppléant	Gwenn GRISON	Korn Boud (Spézet)

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260721-DELIB2026148-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER	X		
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON	X		
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU	X		
Joëlle LE BIHAN	X		
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ		X	Pouvoir à Erwan BRIAND
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE		X	Pouvoir à Michel LE ROUX
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA	X		
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Hélène PAUGAM	X		
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH		X	Pouvoir à Anne-Marie DUIGOU
Anne-Marie DUIGOU	X		
Sylvie LE MOAL		X	
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU	X		

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 4

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances